



ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ



ED 2438/23

21 juillet 2023
Original : anglais

F

**Convocation pour la 136^e session
du Conseil international du café
et la 5^e Conférence Mondiale du
Café : 25 à 29 septembre 2023 –
Bengaluru (Inde)**

Le Président du Conseil international du café et la Directrice exécutive de l'Organisation internationale du café ont l'honneur d'inviter les Membres de l'Organisation à la 136^e session du Conseil international du café et la 5^e Conférence Mondiale du Café qui se tiendront à Bengaluru, en Inde, du 25 au 29 septembre 2023.

L'ordre du jour provisoire et les informations pertinentes pour participer aux événements et réunions sont ci-joints. Nous serons honorés de recevoir les représentants de votre gouvernement afin de bénéficier de vos précieuses et constructives contributions aux discussions, pour l'amélioration du secteur mondial du café.

Nous saisissons cette occasion pour vous exprimer les assurances de notre très haute et très distinguée considération.

Massimiliano Fabian
Président
Conseil international du Café

Vanúsia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du café

RENSEIGNEMENTS PRELIMINAIRES POUR LES PARTICIPANTS *

- **Conseil international du Café**
- **Conférence Mondiale du Café**
- **Forum des chefs d'entreprise et des dirigeants mondiaux**
- **Comité consultatif du secteur privé**

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

I. Lieu	3
II. Cérémonies d'ouverture.....	3
III. Programme provisoire.....	3
IV. Participation et coût	5
V. Pouvoirs.....	6
VI. Admission des observateurs.....	6
VII. Langues et documents.....	6
VIII. Orateurs.....	7
IX. Demandes de réunions	7
X. Visas et hébergement.....	7
XI. Exonération de responsabilité	8
Annexe I	Ordre du jour provisoire – 136 ^e Session du Conseil
Annexe II	Lettre type de pouvoir
Annexe III	Modèle d'autorisation à représenter un Membre et exercer son droit de vote
Annexe IV	Formulaire d'inscription pour les observateurs
Annexe V	Programme provisoire
Annexe VI	Liste des hôtels recommandés
Annexe VII	Informations sur les visas
Annexe VIII	Etapes pour la signature de l'Accord international de 2022 sur le café

*Le présent document contient des informations sur la 136^e session du Conseil international du Café et les réunions connexes qui étaient disponibles au moment de sa rédaction. Bien que tous les efforts aient été faits pour vérifier les informations fournies, le Secrétariat de l'OIC ne peut être tenu responsable d'éventuelles inexactitudes.

I. LIEU

1. La 136^e session du Conseil international du Café et la 5^e Conférence Mondiale du Café et événements connexes se tiendront à Bengaluru (Inde) au [Palais de Bengaluru](#). Des navettes seront disponibles tous les jours, assurant le transport entre les hôtels énumérés à l'**annexe VI** et le lieu des événements.

II. CEREMONIES D'OUVERTURE

2. La cérémonie d'ouverture de la 5^e Conférence Mondiale du Café aura lieu le lundi 25 septembre 2023, tandis que la cérémonie d'ouverture de la session du Conseil, ouverte exclusivement aux Membres, aux observateurs et aux invités, aura lieu le jeudi 28 septembre 2023.

3. Sous réserve de l'approbation du Conseil, les Membres auront une occasion unique de signer l'Accord International de 2022 sur le Café le même jour pendant la Session du Conseil (veuillez vous référer à l'**Annexe VIII** pour plus d'informations sur les étapes requises pour signer l'Accord de 2022).

4. Pour la Cérémonie d'Ouverture du Conseil et toute la durée de la Session, les délégations seront assises dans l'ordre alphabétique anglais. Chaque délégation gouvernementale se verra attribuer une table pour le chef de délégation et des sièges pour les suppléants et les conseillers dans la rangée suivante. Des places spécialement identifiées seront disponibles pour les autres participants.

III. PROGRAMME PROVISOIRE

Conseil international du Café

5. L'ordre du jour provisoire de la 136^e Session du Conseil (**Annexe I**) et un programme provisoire des réunions et événements (**Annexe V**) sont joints à ce document.

6. Les Membres qui souhaitent soumettre des documents pour distribution, suggérer des questions à examiner ou faire des exposés pendant les réunions sont priés d'en aviser la Directrice exécutive par écrit **au plus tard le 25 août 2023**.

5^e Conférence mondiale du Café

7. Le programme provisoire de la 5^e Conférence et Exposition Mondiales du Café peut être consulté sur www.wccindia2023.com.

Forum des chefs d'entreprise et des dirigeants mondiaux

8. Organisé dans le cadre du dialogue sectoriel structuré dirigé par l'OIC, cet événement de haut niveau réunit des cadres supérieurs de la chaîne de valeur du café, des producteurs, des commerçants, des torréfacteurs, des détaillants et des dirigeants politiques, ainsi que des partenaires au développement et la société civile. Les parties prenantes examineront les résultats des travaux du Groupe de travail public-privé sur le café et chercheront à trouver des ententes vers des engagements et des actions mesurables pour l'avenir durable des producteurs de café et de l'ensemble du secteur du café conformément aux ODD des Nations Unies. Les réunions du Forum se dérouleront en deux sessions restreintes le **mardi 26 septembre 2023** (l'une pour les représentants du secteur privé et l'autre pour les Membres de l'OIC et les partenaires).

Réunions de coordination des Membres exportateurs et importateurs

9. Pour la 136^e Session du Conseil, des réunions de coordination des Membres exportateurs et importateurs peuvent se tenir le **jeudi 28 septembre 2023**.

Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

10. Le Comité consultatif du secteur privé se compose de 16 représentants d'associations du secteur privé de pays exportateurs et importateurs et formule des recommandations au Conseil. La réunion du CCSP est ouverte aux associations Membres du CCSP uniquement et se tiendra le **jeudi 28 septembre 2023**.

Atelier statistique de l'OIC

11. La Section des statistiques de l'OIC organisera un atelier pour rassembler et dialoguer avec les points focaux statistiques des Membres de l'OIC et discuter de la manière d'améliorer la collecte, le traitement et la diffusion des données. L'atelier abordera les sujets suivants en particulier : (i) la numérisation de la collecte et de la diffusion des données sur le café : expériences pratiques des Membres ; et (ii) l'uniformité de la transmission des données à la Section des statistiques de l'OIC.

Exposition

12. Une exposition qui devrait attirer les acteurs locaux et internationaux du café se tiendra parallèlement à la 5^e Conférence Mondiale du Café au palais de Bengaluru, sur une surface d'exposition de 8 000 mètres carrés. Pour plus d'informations sur les frais et la façon d'exposer, veuillez consulter la page dédiée sur le site Web (<https://www.wccindia2023.com/exhibition>) ou contacter les organisateurs à l'adresse exhibit@wccindia2023.com

Ateliers et conclave des producteurs

13. En plus de la Conférence et de l'Exposition, le pays hôte organisera des ateliers de renforcement des capacités, qui seront animés par des experts du monde entier, et un conclave des producteurs qui se tiendra le **28 septembre 2023**. De plus amples informations sur ces événements sont disponibles sur le site officiel (<https://www.wccindia2023.com/>).

Événements annexes

14. Les délégués qui le souhaitent peuvent participer à une série de visites culturelles et de plantations organisées par le pays hôte, qui auront lieu avant la 5^e Conférence Mondiale du Café et au cours du week-end une fois les réunions terminées. Une liste complète des visites disponibles et des coûts peut être trouvée sur les liens suivants :

- Visites culturelles : <https://www.wccindia2023.com/city-tour>
- Visites de plantations : <https://www.wccindia2023.com/plantation-tour>

15. Pour plus d'informations sur les visites, veuillez contacter culturaltours@wccindia2023.com.

IV. PARTICIPATION ET COUT

Conseil international du Café (CIC)

16. Les gouvernements participants, les observateurs, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales sont responsables des frais de participation de leurs délégués au 136^e Session du CIC.

17. À des fins d'identification et de sécurité, tous les participants aux réunions sont tenus de présenter une pièce d'identité avec photo afin de pouvoir retirer leur badge à leur arrivée à l'endroit où le Conseil aura lieu.

5^e Conférence mondiale du Café (CMC)

18. En tant que Membre, les délégations officielles des Membres de l'OIC ont droit à un traitement préférentiel pour leur participation à la 5^e Conférence et Exposition Mondiales du Café.

- Chaque délégation a droit à un maximum de deux laissez-passer d'entrée gratuits à la CMC ; tous les délégués supplémentaires souhaitant participer à la Conférence ont droit à une réduction de 50 % sur le tarif international standard de 200 USD.
- L'inscription des délégués de l'OIC et le paiement de leur participation à la 5^e Conférence mondiale du Café sont soumis à la remise en temps opportun des pouvoirs officiels, qui doivent spécifier les deux participants recevant les laissez-passer gratuits (veuillez ajouter « CMC » entre parenthèses après leur nom).
- Après la soumission des pouvoirs, les délégués recevront des liens individuels pour compléter leur inscription à la 5^e CMC.
- Les délégués sont priés de bien vouloir se mettre en rapport avec leur gouvernement, car seules les personnes énumérées dans la lettre de créance seront admissibles aux concessions susmentionnées.

V. POUVOIRS

19. Conformément à l'article 3 du Règlement de l'Organisation, les pouvoirs des délégations Membres sont remis par écrit à la Directrice exécutive. Chaque Membre désigne un représentant et un ou plusieurs suppléants. Un Membre peut également désigner un ou plusieurs conseillers auprès de sa délégation.

20. Les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers d'un Membre doivent être communiqués par écrit à la Directrice exécutive par et sur papier à en-tête des autorités compétentes désignées par le Membre (c'est-à-dire le ministère ou l'organisme gouvernemental compétent du pays Membre, ou par un représentant de la Mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où se trouve le siège de l'Organisation, soit là où se tient la session). Les Membres sont priés de se concerter avec leurs autorités pour éviter de délivrer des pouvoirs en double.

21. Les Membres sont priés de veiller à ce que la liste complète de leurs pouvoirs parvienne à l'Organisation **au plus tard le 25 août 2023**. Un modèle de lettre figure à **l'annexe II**. Des copies numérisées des pouvoirs peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat (credentials@ico.org) et l'original envoyé dès que possible par la suite. Les délégations sont informées que la présentation en temps voulu des pouvoirs facilitera grandement le travail du Secrétariat de l'OIC.

22. Il est également rappelé aux Membres qu'en cas d'empêchement, conformément au paragraphe (2) de l'article 13 de l'Accord de 2007, tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur, et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à toute réunion du Conseil.

23. Un modèle d'autorisation figure à **l'annexe III**. Les lettres d'autorisation doivent être envoyées **au plus tard le 25 août 2023**. Des copies numérisées peuvent être envoyées par courrier électronique au Secrétariat (credentials@ico.org) et l'original envoyé dès que possible par la suite.

VI. ADMISSION D'OBSERVATEURS

24. Les observateurs invités des pays non-membres, des organisations internationales et des associations du secteur privé figurant à l'annexe II du document [ICC-122-3](#) qui souhaitent assister à la session du Conseil et/ou aux autres réunions de l'OIC sont priés d'informer la Directrice exécutive des réunions précises auxquelles ils souhaitent assister. Un formulaire d'inscription des observateurs est joint à **l'annexe IV** et doit être envoyé à credentials@ico.org **au plus tard le 25 août 2023**.

VII. LANGUES ET DOCUMENTS

25. Les langues officielles de l'organisation sont l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais.

26. Des services d'interprétation simultanée seront disponibles lors de la session du Conseil et de la Conférence mondiale du Café dans la salle principale.

27. Afin de réduire les dépenses et de minimiser l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation des documents des réunions, les délégués sont vivement encouragés à apporter leurs tablettes ou ordinateurs portables aux réunions auxquelles ils participent plutôt que d'utiliser des copies papier des documents

28. Une fois publiés, les ordres du jour et les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de l'OIC ou le mot de passe pour les documents confidentiels sera communiqué uniquement aux Membres.

VIII. ORATEURS

29. Afin de faciliter le travail des interprètes et du personnel du Secrétariat, les orateurs sont priés de soumettre à l'avance et le plus tôt possible le texte de leurs déclarations et/ou exposés au Secrétariat de l'OIC.

IX. DEMANDES DE REUNIONS

30. Dans les limites des locaux et des services disponibles, tout sera mis en œuvre pour accueillir les groupes de délégations qui souhaiteraient se réunir. Les demandes pour de telles réunions doivent être adressées au Secrétariat et à la Responsable des relations extérieures, Mme Veronica Ottelli, par courriel à ottelli@ico.org.

X. VISAS ET HEBERGEMENT

Visas et lettres d'invitation

31. La plupart des ressortissants étrangers auront besoin d'un visa pour entrer en Inde, à l'exception des titulaires de passeports diplomatiques, officiels ou de service des pays avec lesquels le gouvernement indien a conclu des accords bilatéraux d'exemption. Les passeports doivent être valides pendant au moins six mois et avoir au moins deux pages vierges restantes. Il est conseillé aux délégués de présenter leur demande bien avant les réunions afin d'éviter les retards dans la délivrance des visas. De plus amples informations sur les exigences en matière de visa et la façon de postuler sont disponibles à **l'annexe VII**.

Hébergement

32. Les délégués sont responsables de leurs propres dispositions d'hébergement. Des informations sur les hôtels situés à proximité sont indiquées à **l'annexe VI** et dans la [brochure](#). Des tarifs préférentiels sont disponibles pour tous les hôtels recommandés et seront automatiquement appliqués en cliquant sur les liens de réservation fournis dans l'annexe susmentionnée.

33. Un service de navette depuis/vers le lieu des événements sera assuré depuis/vers les hôtels figurant dans le premier tableau de l'annexe VI uniquement.

34. Veuillez noter que la plupart des hôtels recommandés peuvent être réservés à un tarif préférentiel uniquement pour des séjours allant du 22 au 30 septembre.

XI. EXONERATION DE RESPONSABILITE

35. Les délégués sont responsables de leur propre sécurité à tout moment.

36. Il est conseillé aux délégués de ne pas laisser leurs porte-documents et autres articles personnels sans surveillance.

37. L'OIC décline toute responsabilité et exclut expressément toute responsabilité pour :

- Tous les frais liés aux voyages, aux assurances, aux frais médicaux et aux frais d'hospitalisation ;
- Coûts encourus avant et pendant le voyage (passeports, visas, etc.);
- Perte ou détérioration d'objets de valeur ou d'effets personnels perdus ou / laissés dans le lieu de la réunion, à l'hôtel et dans les lieux d'événements sociaux.
- Décès, handicap, maladie ou dommages corporels liés à la participation à la CMC, au CIC et/ou à des réunions et activités connexes.

38. Au cas peu probable où la 136^e session du Conseil international du Café serait annulée ou reportée en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'OIC, l'OIC ne sera pas responsable des frais encourus par le participant à l'événement.

Conseil international du Café
136^e session
28 et 29 septembre 2023
Bengaluru (Inde)

**Ordre du jour
provisoire**

Point	Document
Ouverture de la 136^e session du Conseil et célébration du 60^e anniversaire de l'Organisation	
Le Président du Conseil prononcera un discours d'ouverture. La Directrice exécutive prononcera une allocution de bienvenue.	
1. Ordre du jour provisoire: à adopter	ICC-136-0
2. Voix – à examiner et, le cas échéant, à approuver	
2.1 Redistribution des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2022/23 Le Chef des opérations fera rapport.	à suivre
2.2 Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2023/24 Les documents contenant la base statistique de la répartition proposée des voix pour les Membres exportateurs et les Membres importateurs ainsi que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2023/24 seront examinés par le Conseil.	à suivre
3. Accord international de 2022 sur le Café	ED-2409/22 Rev. 1 à suivre
3.1 Membres de l'Accord de 2022 – à noter La Directrice exécutive fera rapport sur l'état d'avancement en ce qui concerne les signatures et le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'Accord de 2022.	à suivre
3.2 Cérémonie de signature de l'Accord 2022 – à examiner et, le cas échéant, à approuver Le Conseil est invité à envisager de donner aux Parties contractantes à l'Accord de 2007 la possibilité de signer l'Accord de 2022 à Bengaluru, en Inde, en plus des gouvernements observateurs invités à la 133 ^e session du Conseil international du café.	à suivre
4. Prorogation de la durée de l'Accord international de 2007 sur le café – à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
Étant donné que la date limite pour la prolongation de l'Accord de 2007 est le 1 ^{er} février 2024, le Conseil examinera un projet de résolution sur la prolongation de celui-ci.	
5. Politiques nationales en matière de café – à noter	
Les Membres sont invités à rendre compte des progrès et des changements dans le secteur du café et des politiques connexes dans leur pays.	à suivre
6. Questions financières et administratives	
6.1 Comité des finances et de l'administration – à noter La Présidente du Comité des finances et de l'administration rendra compte de la réunion du Comité, y compris la situation financière.	à suivre

- | | | |
|-----|--|----------|
| 6.2 | Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés – à noter
La Présidente du Comité des finances et de l'administration fera rapport. | à suivre |
| 6.3 | Projet de budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2022/23– à examiner et, le cas échéant, à approuver
La Présidente du Comité des finances et de l'administration fera rapport. | à suivre |
| 6.4 | Fonds de promotion– à noter
Comme décidé en septembre 2010, les comptes du Fonds de promotion ne sont pas vérifiés mais sont diffusés à titre d'information des Membres exportateurs | à suivre |
| 6.5 | Locaux– à noter
La Directrice exécutive fera rapport | à suivre |

7.	Rapport sur les travaux de l'OIC et sur la situation du marché – à noter La Directrice exécutive présentera un rapport sur les travaux de l'Organisation, soulignant les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes, et mettant l'accent sur l'exécution du programme des activités, en insistant sur le cadre réglementaire, les partenariats et les contributions volontaires.	verbal
-----------	---	--------

8.	Partenariats
-----------	---------------------

- | | | |
|-------|--|----------|
| 8.1 | Vers la création d'un Fonds mondial pour la durabilité et la résilience du café (FONDS C-SR) OIC/ONU/ITC – à noter
Le Chef des opérations présentera les résultats de l'étude de préaisabilité pour la mise en place du Fonds C-SR. Le Conseil est invité à formuler des recommandations sur la voie à suivre. | verbal |
| 8.2 | Groupe de Travail Public-privé du café (GTPPC) et Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café

La Directrice exécutive présentera: <ul style="list-style-type: none"> • Le résultat du 5^e Forum des chefs d'entreprises et dirigeants mondiaux du café tenu le 26 septembre 2023 – à noter le rapport du 5^e Forum • Recommandation du Groupe de Travail Public-Privé du café (GTPPC) – Communiqué commun- à examiner et le cas échéant à l'approuver | à suivre |
| 8.3 | Rapport sur la mise en œuvre des protocoles d'accord et nouveaux accords de coopération
Le Chef des opérations fera rapport sur la mise en œuvre et la signature de protocoles d'accord et de nouveaux accords de coopération | verbal |
| 8.3.1 | Protocole d'accord : OIC – Global Coffee Platform (GCP) – à examiner et, le cas échéant, à approuver | à suivre |
| 8.3.2 | Protocole d'accord : OIC – Center for Circular Economy in Coffee – à examiner et, le cas échéant, à approuver | à suivre |
| 8.3.3 | D'autres protocoles d'accord en cours de négociation – à examiner et, le cas échéant, à approuver | à suivre |
| 8.3.4 | Accord de coopération : OIC – Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement – Global Coffee Platform (GCP) – à noter | à suivre |
| 8.3.5 | Accord de coopération : OIC – Centre de formation du Café (CTC) d'Éthiopie – à noter | à suivre |

9.	Durabilité du café
-----------	---------------------------

- | | | |
|-----|--|--------|
| 9.1 | Cadre réglementaire du secteur du café
La Directrice Exécutive fera rapport sur les actions identifiées et prises pour répondre aux questions liées aux dernières réglementations du secteur du café. | verbal |
| 9.2 | Cartographie des projets de développement durable – à noter
Le Chef des opérations rendra compte du projet en cours « Cartographie des initiatives de soutien pour un secteur du café durable » (initiative conjointe avec l'ITC et l'UE). | verbal |

10.	Conférence mondiale du café – à noter	verbal
	La Directrice exécutive / le représentant de l'Inde fera rapport sur la 5 ^e Conférence mondiale du Café.	
11.	Proposition de créer un groupe de discussion sur le café de spécialité - à examiner et, le cas échéant, à approuver	à suivre
	Le Conseil examinera la proposition du Panama de créer un groupe de discussion sur le café de spécialité.	
12.	Bureaux et Comités	
	Le Conseil examinera la proposition du Secrétariat visant à officialiser le Comité commun et, le cas échéant, approuvera son mandat	WP-Council 330/23 à suivre
12.1	Président et Vice-Président et composition des comités - à examiner et, le cas échéant, à approuver	WP-Council 327/22 Rev.
	Les porte-parole des Membres exportateurs et importateurs présenteront leurs candidatures aux postes de Président, de Vice-Président et de membres des Comités.	
12.2	Président et vice-président du Groupe de travail pour l'entrée en vigueur de l'Accord international de 2022 sur le café – à élire	verbal
12.3	Président et vice-président du Conseil – à élire	verbal
	Conformément à l'article 10 de l'Accord de 2007, le président et le vice-président pour l'année caféière 2023/24 doivent être élus parmi les représentants des Membres exportateurs et importateurs, respectivement.	
13.	Pouvoirs – à examiner et, le cas échéant, à approuver	verbal
	Le Président examinera les pouvoirs avec l'assistance du Secrétariat et fera rapport au Conseil	
14.	Réunions futures – à examiner	verbal
	Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés lors de la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour et apporter des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.	verbal
15.	Questions diverses – à examiner	verbal
Séance de clôture		verbal

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
Accord international 2007 sur le Café
Plan d'action quinquennal de l'Organisation internationale du Café
Règlement de l'Organisation internationale du Café
Mandats des comités et organes consultatifs
Bureaux pour l'année caféière 2021/22

LETTRE TYPE DE POUVOIR

Instructions : Veuillez envoyer vos pouvoirs sur papier à en-tête à credentials@ico.org au plus tard le 25 août 2023. Veuillez ajouter « CMC » entre parenthèses après les noms des deux délégués pour lesquels vous souhaitez recevoir un laissez-passer gratuit pour assister à la 5^e Conférence Mondiale du Café

[Date]

Mme. Vanússia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

136^e session du Conseil international du Café (Bengaluru, 28 et 29 septembre 2023)

Chère Mme. Nogueira,

J'ai l'honneur de vous informer que [pays] sera représenté à la 136^e session du Conseil international du Café qui aura lieu du 28 au 29 septembre 2023 à Bengaluru par les délégués ci-après :

[Nom] Représentant (une seule personne) (orateur)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

[Nom] Suppléant (orateur)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

[Nom] Conseiller(s) (observateurs silencieux)
[Titre]
[Organisation]
[Adresse électronique]

Veuillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération,

[Signature]*
[Nom]
[Titre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**MODÈLE D'AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE
ET À EXERCER SON DROIT DE VOTE**

**Veillez envoyer votre lettre type de pouvoir sur papier à en-tête à
credentials@ico.org au plus tard le 25 août 2023.**

[Date]

Mme. Vanússia Nogueira
Directrice exécutive
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres WC1X 8HB

**136^e session du Conseil international du Café
(Bengaluru, 28 au 29 septembre 2023)**

Chère Mme. Nogueira,

Je regrette de vous informer que le gouvernement de [*insérer le pays Membre*] ne sera pas représenté à Bengaluru (Inde), mais qu'il a autorisé [*insérer le nom d'un autre pays Membre*] à représenter ses intérêts et à exercer son droit de vote à la 136^e session du Conseil international du Café du 28 au 29 septembre 2023.

Veillez agréer, Madame, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES OBSERVATEURS
136^e session du Conseil international du Café
28 au 29 septembre 2023, Bengaluru (Inde)

Veuillez renvoyer ce formulaire à credentials@ico.org au plus tard le 25 août 2023

Catégorie de délégation (Cocher la case appropriée)	
<ul style="list-style-type: none"> • Pays non-membre <input type="checkbox"/> • Organisation internationale <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • Association du CCSP <input type="checkbox"/> • Autres (Veuillez préciser) <input type="checkbox"/> <p style="margin-top: 5px;">-----</p>

M. / Mme / Mlle :Prénom :

Nom :

Nom à inscrire sur le badge d'inscription :

Titre officiel :

Organisation / Société :

Adresse :

Pays :

Adresse électronique :

PROGRAMME PROVISOIRE DES RÉUNIONS ET ÉVÈNEMENTS
136^e session du Conseil international du Café et 5^e Conférence Mondiale du Café
25 au 29 septembre 2023, Bengaluru, Inde: à la date du 18 juillet 2023

Lundi 25 septembre		Lieu/salle	Ouvert à	Notes
08h00 – 13h00	Tours techniques/culturels/de loisir.	N/A		
11h00 – 13h00	Réunions des domaines techniques de travail du GTPPC	Palais de Bengaluru	Domaines techniques de travail du GTPPC	
14h00 – 15h30	Réunion GTPPC réservée aux sherpas	Palais de Bengaluru	Sherpas du GTPPC	Réunion restreinte
16h00 – 19h00	Ouverture de la CMC/Exposition et discours inauguraux	Palais de Bengaluru – Salle principale		
19h00 – 21h30	Réception de réseautage (Baromètre sur le Café 2023 : Temps forts et réflexions)	Palais de Bengaluru		
Mardi 26 septembre		Lieu/salle	Ouvert à	Notes
09h00 – 10h30	Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Palais de Bengaluru	Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux	Réunion restreinte
11h00 – 18h00	CMC	Palais de Bengaluru		
14h00 – 18h00	Ateliers techniques	Palais de Bengaluru		
18h30 – 23h30	Événements culturels et dîner de gala	Palais de Bengaluru		
Mercredi 27 septembre		Lieu/salle	Ouvert à	Notes
09h00 – 18h00	CMC	Palais de Bengaluru		
09h30 – 18h00	Ateliers techniques	Palais de Bengaluru		
18h00 – 19h00	Réunion des partenaires au développement	Palais de Bengaluru		Réunion restreinte
Jeudi 28 septembre		Lieu/salle	Ouvert à	Notes
08h00 – 18h00	Conclave des producteurs	Palais de Bengaluru		
09h00 – 11h00	Réunions de coordination des Membres exportateurs et importateurs	Palais de Bengaluru	Membres de l'OIC	

Comité Consultatif du Secteur privé		Membres du CCSP		
11h00 – 11h30	Pause-café			
11h30 – 13h30	Atelier statistique de l'OIC	Palais de Bengaluru	Membres de l'OIC et participants invités	
13h00 – 14h30	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru	Membres de l'OIC et participants invités	
14h30 – 15h00	Pause-café			
15h00 – 16h30	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru	Membres de l'OIC et participants invités	
17h00 – 18h00	Séance de clôture de la CMC	Palais de Bengaluru		
Vendredi 29 septembre		Lieu/salle	Ouvert à	Notes
09h00 – 10h30	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru		
10h30 – 11h00	Pause-café			
11h00 – 12h30	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru
12h30 – 14h00	Pause déjeuner			
14h00 – 15h30	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru
15h30 – 16h00	Pause-café			
16h00 – 17h30	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru	Conseil international du Café	Palais de Bengaluru
Samedi 30 septembre et dimanche 1 octobre				
Visites culturelles et visite d'une plantation de café				

LISTE DES HÔTELS – 136^e Session du CIC à Bengaluru (Inde)

Un service de navette entre l'hôtel et le lieu de la CMC / du CIC sera disponible pour les hôtels suivants:

Nom de l'hôtel	Classification	Distance du lieu des réunions	Lien pour réserver
SHANGRI-LA HOTEL	★★★★★	0.5 km	lien
TAJ WEST END	★★★★★	1.8 km	Consultez la brochure
FOUR SEASONS HOTEL AT EMBASSY ONE	★★★★★	3.2 km	lien
HOLIDAY INN	★★★★	3.1 km	lien
ITC WINDSOR	★★★★	1.4 km	lien

Des tarifs préférentiels seront disponibles pour les hôtels suivants, mais il n'y aura pas de service de navette depuis/vers les événements de la CMC / du CIC.

Nom de l'hôtel	Classification	Distance du lieu des réunions	Code pour réserver
THE RITZ-CARLTON	★★★★	4.8 km	lien
ITC GARDENIA	★★★★	5.2 km	Consultez la brochure
JW MARRIOTT HOTEL	★★★★	4.5 km	lien
RENAISSANCE BENGALURU	★★★★	2.7 km	lien
THE CHANCERY PAVILION	★★★★	4.8 km	Consultez la brochure

LISTE DE PAYS MEMBRES DE L'OIC AYANT BESOIN D'UN VISA POUR ENTRER EN INDE

La plupart des ressortissants étrangers auront besoin d'un visa pour entrer en Inde, à l'exception des titulaires de passeports diplomatiques, officiels ou de service des pays avec lesquels le gouvernement indien a conclu des accords bilatéraux d'exemption (voir ci-dessous). Les passeports doivent être valides pendant au moins six mois et avoir au moins deux pages vierges restantes. Il est conseillé aux délégués de présenter leur demande bien avant les réunions afin d'éviter les retards dans la délivrance des visas.

Passeports diplomatiques / officiels

Le gouvernement indien a conclu des accords bilatéraux d'exemption de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques/officiels/de service des pays Membres de l'OIC énumérés ci-dessous :

Pays	Catégorie de passeport	Durée du séjour
Allemagne	Diplomatique	90 jours
Bolivie	Diplomatique et Officiel	90 jours
Brésil	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Bulgarie	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Chypre	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Colombie	Diplomatique et Officiel	90 jours
Costa Rica	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Côte d'Ivoire	Diplomatique et Officiel	30 jours
Croatie	Diplomatique et Officiel/de Service	30 jours
Cuba	Diplomatique	90 jours
Danemark	Diplomatique et Officiel	
El Salvador	Diplomatique et Officiel	90 jours
Espagne	Diplomatique	90 jours
Equateur	Diplomatique et Officiel	30 jours
Estonie	Diplomatique	90 jours
Finlande	Diplomatique	90 jours
France	Diplomatique	90 jours
Ghana	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Grèce	Diplomatique	90 jours
Honduras	Diplomatique et Officiel	90 jours
Hongrie	Diplomatique et Officiel	90 jours
Indonésie	Diplomatique et Officiel/de Service	30 jours
Italie	Diplomatique	90 jours
Japon	Diplomatique	90 jours
Kenya	Diplomatique	90 jours
Lettonie	Diplomatique	90 jours
Lituanie	Diplomatique	90 jours
Madagascar	Diplomatique, de Service et Officiel	90 jours
Malawi	Diplomatique et Officiel	90 jours
Malte	Diplomatique	90 jours
Mexique	Diplomatique et Officiel	90 jours
Népal	Tous les passeports	Non précisée
Nicaragua	Diplomatique, Officiel et de Service	90 jours
Norvège	Diplomatique	90 jours
Panama	Diplomatique, Officiel et Consulaire	90 jours
Pérou	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours

Pays	Catégorie de passeport	Durée du séjour
Philippines	Diplomatique et Officiel	30 jours
Pologne	Diplomatique	90 jours
Portugal	Diplomatique	90 jours
République Tchèque	Diplomatique	90 jours
République de Zimbabwe	Diplomatique	90 jours
Roumanie	Diplomatique	90 jours
Russie	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Rwanda	Diplomatique et Officiel	90 jours
Slovénie	Diplomatique	90 jours
Suède	Diplomatique	90 jours
Suisse	Diplomatique	90 jours
Tanzanie	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Thaïlande	Diplomatique et Officiel	90 jours
Tunisie	Diplomatique et Officiel/Spécial	90 jours
Venezuela	Diplomatique et Officiel/de Service	90 jours
Vietnam	Diplomatique et Officiel	90 jours
Zambie	Diplomatique	90 jours

Tous les autres délégués qui ont l'intention de voyager avec un passeport diplomatique/officiel/de service d'un pays avec lequel l'Inde n'a pas conclu d'accord d'exemption se verront délivrer les visas appropriés **à titre gracieux**, après confirmation d'une lettre d'invitation. Les délégués doivent demander ces lettres par écrit dès que possible (iccwccindia2023@gmail.com), en indiquant leur nom complet, le numéro de leur passeport, sa date de délivrance et sa date d'expiration. La lettre d'invitation sera envoyée aux délégués pour qu'ils la soumettent à l'ambassade ou au consulat indien de leur pays, accompagnée du formulaire de visa. Les demandes de visas diplomatiques/officiels peuvent être effectuées en ligne sur le site <https://indianvisaonline.gov.in>. Veuillez noter que les visas électroniques ne peuvent pas être ajoutés aux passeports diplomatiques/officiels.

Passeports ordinaires

Les délégués ayant l'intention de voyager avec un passeport ordinaire peuvent demander à la mission ou au consulat indien le plus proche un visa papier ordinaire pour les conférences/affaires. Ce visa sera également délivré à titre gracieux.

À l'exception de l'Éthiopie, du Nigeria, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Yémen et de la Tunisie, tous les pays Membres de l'OIC peuvent également demander un visa de conférence électronique ou un visa d'affaires électronique (selon le cas) à l'adresse <https://indianvisaonline.gov.in>. Les visas électroniques sont généralement délivrés dans les 72 heures après la soumission de la demande en ligne. Cependant, il convient de noter qu'il y a un coût de 25 USD (maximum), plus les frais de transaction bancaire.

SIGNATURE DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2022 SUR LE CAFÉ*

**RÉSUMÉ DES ÉTAPES POUR LA SIGNATURE DE L'AIC 2022 POUR LES MEMBRES DE L'OIC
SOUHAITANT SIGNER LE NOUVEL ACCORD PENDANT LA 136^E SESSION DU CONSEIL
INTERNATIONAL DU CAFÉ À BENGALURU (INDE)**

**Préparer l'instrument de pleins pouvoirs pour le signataire
(conformément à l'Annexe IV du document ED 2409/22 Rev. 1)**



**Remettre l'instrument de pleins pouvoirs en mains propres, par la poste ou par copie
scannée envoyée par courriel, au Secrétariat de l'OIC pour vérification préalable**



**Informez le bureau du dépositaire de l'OIC de votre intention de signer l'Accord de 2022 en Inde
(Tél: +44 (0) 20 7612 0600, Courriel: depositary@ico.org)**



Assister à la 136^e Session du CIC à Bengaluru (Inde):

- Présenter l'instrument original de pleins pouvoirs (s'il a été préalablement envoyé sous forme de copie scannée)
- Signer l'Accord de 2022

*Veuillez noter que l'AIC 2022 restera ouvert à la signature jusqu'au 30 avril 2024 au bureau du dépositaire de l'OIC à Londres, Royaume-Uni. De plus amples informations sur les procédures complètes d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord international de 2022 sur le Café (signature, ratification, entrée en vigueur, etc.) figurent dans le document ED [2409/22 Rev. 1](#).